



Documents financiers	Description / pertinence	Autres ressources
Le cycle budgétaire	Le cycle budgétaire du gouvernement commence avec le budget et se termine avec les comptes publics.	Pour plus de renseignements, voir ministère des Finances . Voir aussi Assemblée législative de l'Ontario, Recherches .
Consultations prébudgétaires	Le ministère des Finances mène des consultations prébudgétaires auprès d'intervenants de toute la province afin de déterminer les enjeux que le budget devrait aborder.	Vérifier si le ministère des Finances sollicite actuellement des observations.
Budget	Le budget est une feuille de route financière qui établit les priorités du gouvernement pour l'exercice à venir.	Le BRF fournit des projections indépendantes de la position financière du gouvernement de l'Ontario dans ses rapports sur les perspectives économiques et budgétaires .
Budget des dépenses	Le Budget des dépenses représente la demande annuelle officielle du gouvernement à l'Assemblée législative d'approuver les dépenses publiques.	Consulter le Budget des dépenses de l'Ontario.
Rapports trimestriels	En vertu de la <i>Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières</i> (LVTRF), le gouvernement doit rendre publics le rapport sur les finances du premier trimestre au plus tard le 15 août, l'énoncé économique de l'automne au plus tard le 15 novembre, le rapport sur les finances du troisième trimestre au plus tard le 15 février.	Se renseigner sur les Rapports trimestriels des finances de l'Ontario . Le BRF fournit des renseignements sur les dépenses du gouvernement dans ses rapports trimestriels Suivi des dépenses .
Énoncé économique de l'automne (EEA)	L'énoncé économique de l'automne (EEA) est une mise à jour de mi-exercice des perspectives économiques et du plan financier de la province, qui décrit également les nouvelles initiatives importantes que le gouvernement a lancées depuis le budget, s'il y a lieu.	Voir les rapports sur les perspectives économiques et budgétaires de la BRF.
Comptes publics	Les comptes publics sont un document rétrospectif qui compare le rendement de l'Ontario au cours du dernier exercice aux objectifs fixés dans le budget, y compris les états financiers vérifiés de l'Ontario.	Voir les Comptes publics de l'Ontario . Pour des audits des programmes gouvernementaux, visiter le site Web de la vérificatrice générale de l'Ontario .